

VAE : un regard sur le monde



Michel Aribaud

Consultant international

“ Les principes de la VAE sont porteurs d'une culture renouvelée de la certification à laquelle les acteurs doivent adhérer. Il s'agit donc d'introduire cette "culture de la VAE" ”

RM : Peut-on dire que la VAE se développe au niveau mondial ?

Les acteurs de la formation et du monde économique et social de très nombreux pays s'intéressent à ce qui est nommé validation des acquis de l'expérience, valorisation de l'expérience, reconnaissance des acquis des apprentissages non formels et informels... Cet intérêt s'inscrit dans des problématiques qui touchent aux contextes d'ordres économique, social et sociétal.

La démographie, la structure du marché du travail, la nature du dialogue social, l'ampleur de l'analphabétisme et de l'illettrisme, les caractéristiques du système de certification, la qualité et la productivité des systèmes de formation initiale et de formation continue et leur réactivité par rapport aux besoins du marché du travail sont autant d'éléments contextuels qui pèsent sur la réflexion. À ces facteurs structurels généraux s'ajoutent des situations particulières qui appellent des réponses politiques adaptées et qui sont des éléments déclencheurs, comme l'existence d'emplois informels dans des secteurs particuliers, de publics en risque d'exclusion ou de déclassement, de catégories de

travailleurs dont il convient de reconnaître les compétences dans l'emploi même qu'ils occupent. La question des immigrants et de leur insertion professionnelle s'invite également dans les débats.

La validation des acquis est vue aujourd'hui par les politiques comme vectrice de réponses à des besoins, dont il faut admettre une fois pour toute la diversité et l'hétérogénéité. Ce qui signifie notamment que si la diffusion mondiale des principes de la VAE ne fait aucun doute, il ne s'agit en aucun cas de la duplication à l'infini d'un même modèle ou d'une même approche.

Dès lors, peut-on établir un panorama de cette réflexion et de ce développement ?

Plusieurs grandes organisations, comme l'OCDE*, l'UNESCO ou l'OIT** se penchent sur cette question. Les études et rapports publiés démontrent sans surprise l'extrême diversité du paysage mondial de la validation. D'un pays à l'autre, les fondamentaux conceptuels comme la finalité affectée au processus de validation ou la base juridique de la VAE peuvent être différents. En dépendent la nature du processus mis en œuvre et l'acceptation de la VAE par l'ensemble des acteurs.

La VAE a-t-elle partout la même finalité ?

La VAE peut être à finalité certificative. Quelques pays adoptent ou sont en voie d'adopter ce type de VAE dont les principes questionnent et bousculent quelque peu les valeurs des systèmes traditionnels de diplomation. Dans certains pays, le processus de validation aboutit bien à une certification mais qui ne saurait se confondre avec celles qui sont délivrées à l'issue d'une formation. Dans d'autres systèmes, la VAE est à finalité d'exemption de formation ou de preuve formelle des acquis pour accéder à une certification ou une formation. Enfin, la VAE est parfois considérée comme outil d'orientation ou d'insertion professionnelle, l'objectif étant d'identifier et d'attester des compétences transférables et applicables dans tel ou tel emploi.

Qu'en est-il dans les pays de l'Union Européenne ?

Sur la base des onze principes qui figurent dans la recommandation de 2012, le CEDEFOP^{***} a réalisé un inventaire des dispositions prises par chaque pays. Il en ressort que les pays de l'UE ont progressé dans la mise en place de la validation des acquis. Sans surprise le paysage européen de la VAE apparaît divers et contrasté. Par exemple, si dans leur quasi-totalité les pays déclarent mettre en œuvre des dispositifs de validation, seuls une partie d'entre-eux semblent engagés dans un haut niveau de développement et de généralisation de la VAE. Bien souvent elle fait l'objet de micro-dispositifs ciblés. Seuls 13 pays ont ouvert la VAE pour l'accès à toutes les certifications inscrites dans leur cadre national. Ce que montre l'inventaire, c'est que de la validation des acquis s'impose désormais dans tous les pays européens et pénètre les sphères a priori les plus imperméables ou les plus résistantes à la culture de la VAE.

Le modèle de la VAE à la française, dont on célèbre les vingt ans, s'exporte-t-il ?

De mon point de vue, en la matière, toute tentative de copier-coller est vouée à l'échec. Je préfère évoquer l'expérience française qui est source de réflexion, parfois d'inspiration. Ses réussites mais aussi ses tâtonnements conceptuels et méthodologiques, les débats qu'elle a suscités et qu'elle suscite encore, le temps long qu'elle a demandé pour voir le jour et qui se compte en dizaines d'années ne l'oublions pas, la multiplicité des solutions juridiques et techniques inventées pour sa mise en œuvre sont autant d'illustrations de ce qu'est la longue marche vers la VAE.

Vous intervenez dans des pays qui sont demandeurs d'un appui à sa mise en œuvre.

Comment abordez-vous le sujet avec vos interlocuteurs ?

Les principes de la VAE sont porteurs d'une culture renouvelée de la certification à laquelle les acteurs doivent adhérer. Il s'agit donc d'introduire cette "*culture de la VAE*" par des actions de sensibilisation en direction de l'ensemble des acteurs (enseignants, personnels administratifs des différents ministères, monde économique et social etc.), sans occulter ses contraintes et sa valeur ajoutée de la VAE, ainsi que de son impact sur les systèmes existants (certification, formation). Le travail sur les processus et les instruments font sens à la condition de n'intervenir qu'après cette phase cruciale qui procède de l'acculturation à la VAE. ■

^{*}OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

^{**}OIT : Organisation International du Travail

^{***}CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle





Réseau
mag